ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

Service académique de l'enseignement privé du 1er degré (SAEP)

DÉPARTEMENT		**Cachet de l'école (nom et adresse)**
☐ 18	☐ 28	
☐ 36	☐ 37	
☐ 41	☐ 45	
Ecole sous contrat ☐ Association ☐ Simple		Téléphone : Mail : Numéro identification (1) __ __ __ __ __ __ __ __

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAITRES A LA RENTRÉE 2024

NOM : …….. PRÉNOM : …..……. Directeur de l'école désignée ci-dessus NOM Prénom du maître assurant l'intérim: …….……	
Décharge de direction – NON – OUI % Jour(s) de décharge : Décharge de 9 heures, préciser l'organisation retenue **(2)** :	Nom - Prénom du déchargeant : …….
Nombre total de classes : …….. dont : …….Maternelle(s) …….Elémentaire(s) …….Autres (à préciser) : ……..	

Maîtres présents dans l'école au 1er septembre

Nom et prénom (ordre alphabétique)	**Grade (3)**	**Niveau de classe**	**Quotité de travail (4)**	**Observations (5)**

A …… , le ……

Cachet de l'établissement

Signature du Directeur

(1) Code école à renseigner impérativement
(2) les décharges de 9 heures dans les écoles dont les enseignements hebdomadaires sont regroupés sur 8 demi-journées libèrent un jour par semaine et :
   a. soit un jour à raison d'une semaine sur trois,
   b. soit une demi-journée deux semaines sur trois
(3) Grade : PE, instituteur, stagiaire, suppléant, contractuel alternant
(4) Quotité de travail : 100 %, 80%, 75 %, 50%. Mentionner en observations les éventuels changements de quotité.
(5) Selon la situation pour les :
- Titulaires : Décharge, CLD, CLM, congé parental, disponibilités, changement de quotité horaire, fonctions particulières (animateurs pédagogique, formateur CFP, DDEC, …), autre école d'affectation… Pour les maîtres à temps partiel, préciser les jours de présence dans l'école.
- Non titulaires : objet du remplacement (poste vacant, nom du titulaire remplacé…)

Nota : Si aucun maître ne cesse ses fonctions ou si aucun maître n'est nommé, inscrire la mention « Etat néant »

A retourner pour le 6 septembre 2024 au Service académique de l'enseignement privé 1er degré (SAEP) à l'adresse ci-dessous correspondant à votre département d'exercice :
Cher : saep18@ac-orleans-tours.fr
Eure et Loir : saep28@ac-orleans-tours.fr
Indre : saep36@ac-orleans-tours.fr
Indre et Loire : saep37@ac-orleans-tours.fr
Loir et Cher : saep41@ac-orleans-tours.fr
Loiret : saep45@ac-orleans-tours.fr

Copie à la Direction diocèsaine